

NOTE

Dossier suivi par :
Sylvie DUMARTIN
Tél. : 01 14 17 38 36
Mél : [-DG75-L330](mailto:DG75-L330)

Paris, le 16 octobre 2013
N° 685/ DG75-L330 / SD

**Objet : Premières orientations des producteurs de statistique publique pour le moyen
terme 2014-2018 - Territoires**

Niveaux de vie, qualité de vie, action sociale

L' « agenda Stiglitz » des travaux menés à la suite du rapport de 2009, comporte, dans son volet 1 « développements autour du PIB », l'analyse des niveaux de vie au niveau local.

Le projet d'appariement des fichiers (exhaustifs) localisés sociaux et fiscaux (projet baptisé Filosofi), mené par l'Insee, vise à permettre des évaluations du niveau de vie et en particulier des taux de pauvreté à un niveau communal voire infra-communal. Largement engagé, il ne s'achèvera cependant qu'en 2015.

Les premiers indicateurs diffusés le seront fin 2014 sur le millésime 2012. Avec l'appui du département des méthodes statistiques, il s'agira aussi de pouvoir apprécier de la qualité des indicateurs diffusés. Pour ce faire, des éléments d'appréciation de la qualité des résultats diffusés seront élaborés.

Le calcul d'indicateurs nouveaux et leur diffusion sur insee.fr se poursuivra avec, en 2014, des indicateurs sur la qualité de vie. La diffusion de données « au carreau » sur Insee.fr (données du recensement) se poursuivra également.

Les travaux nationaux d'études à déclinaison territoriale prévus portent sur l'impact de la situation économique sur les territoires, sur les situations de précarité jusqu'au niveau des quartiers (pauvreté monétaire, échec scolaire...).

La DREES poursuivra ses travaux sur les indicateurs sociaux départementaux en lien avec l'assemblée des départements de France et l'Insee.

Aménagement, utilisation du territoire

Au SOeS, une base d'indicateurs de développement durable territorialisés est d'ores et déjà disponible. Durant la période à venir, les données locales seront enrichies dans le domaine de l'énergie, d'importantes opérations de géolocalisation de Sitadel et de la BPE sur les

aspects « infrastructures de transports » seront menées. Les travaux entrepris sur la consommation d'espace à partir des fichiers fonciers du cadastre (Majic) seront poursuivis. Ces travaux se font en coopération avec l'Insee et la direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN).

L'analyse territoriale apparaît également comme un enjeu toujours important pour le SSP Agriculture, que ce soit en termes de connaissance des occupations et usages du sol qu'en termes de localisation fine des activités agricoles, agroalimentaires et forestières. Il s'agit notamment de mieux mesurer et comprendre les dynamiques de « consommation » des espaces agricoles et naturels, comme prévu dans la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010, mais aussi de pouvoir évaluer à grande échelle les pressions agricoles sur les masses d'eaux, comme demandé dans la directive cadre sur l'eau.

La diffusion de nouvelles représentations de données statistiques via des cartes et via l'outil de cartographie interactive sera étendue.

Nouveaux périmètres utiles pour les acteurs publics : nouveaux zonages

Des indicateurs et des chiffres clés seront produits par l'Insee sur les nouveaux périmètres utiles pour les acteurs publics et acteurs de terrain, par exemple en 2014 sur les nouveaux quartiers issus de la réforme de la politique de la ville.

Un travail sera mené par l'Insee et la Datar pour une définition de l'espace rural, en particulier en utilisant les définitions européennes. Dans la prolongation des travaux entrepris lors de la délimitation des bassins de vie 2010, une étude doit être menée pour obtenir des bassins de vie infracommunaux dans les plus grandes unités urbaines. Il faut en premier lieu définir précisément la notion de bassin de vie dans l'urbain, à l'infracommunal, qui ne saurait être une simple déclinaison des bassins de vie supracommunaux, mais se rapprochera sans doute plus d'une notion de zones de chalandise.

Les travaux d'étude et d'ordre méthodologique sur la thématique de l'étalement urbain, de l'occupation du sol et du foncier seront poursuivis en collaboration par le SOeS et l'Insee.

Services publics - La base permanente des équipements (BPE)

La BPE est un outil central qui répertorie des commerces, services et équipements. En 2013, la BPE comportera 180 équipements issus de 19 sources. Des équipements nouveaux seront intégrés (relatifs aux transports par exemple) et ces informations seront progressivement géolocalisées avec une qualité permettant des analyses à un niveau fin. La problématique de l'accès aux services mérite que l'on s'intéresse aussi à la qualité des équipements et à la notion de co-présence.

Le DEPS / SSM Culture est régulièrement confronté à la question d'une base de données unique sur les équipements culturels, voire d'un « référentiel » des unités culturelles, à la fois en interne et en externe (alimentation de la base permanente des équipements de l'Insee). En ce qui concerne les équipements, cette question sera probablement à expertiser (ou ré-expertiser), en relation avec les directions générales du ministère.

Une production accrue de données infracommunales (géolocalisation)

Plusieurs fichiers, dont l'Insee dispose déjà et qu'il géolocalise, feront dès 2014 l'objet de nouvelles exploitations :

- Pôle emploi,
- CNAM (population concernée par la CMUC),
- DEPP (élèves du secondaire),
- RPLS (logements sociaux).



L'Insee géolocalisera progressivement de nouveaux fichiers, les progrès réalisés dans l'appariement automatique des adresses avec le projet geoloc V3 devant permettre des gains de productivité à partir de 2014-2015.

Sur la question du logement, la géolocalisation du fichier des transactions immobilières enregistrées par les notaires sera possible dès que ce fichier sera mis à disposition de l'Insee.

La géolocalisation de fichiers sur le logement, détenus par le SOeS (ECLN - enquête commercialisation de logements neufs ; EPTB - enquête sur le prix des terrains à bâtir) sera envisagée.

La branche Famille de la CNAF a la volonté de mieux appréhender les phénomènes sociaux et travailler sur les problématiques sociales locales. C'est pourquoi, un partenariat national a été initié entre la Cnaf et l'Insee en 2009 pour mettre à disposition des Caf des données géoréférencées permettant de construire un certain nombre d'indicateurs statistiques sur les allocataires pour des zonages infra communaux (IRIS, ZUS). Ce partenariat se décline par des conventions locales entre les directions régionales de l'Insee et les Caf sur la mise à disposition de données géolocalisées complémentaires.

En collaboration avec l'Insee, un travail de formation initié en 2012 par la CNAF se poursuivra en 2013 vers les Caf afin de leur permettre de mieux maîtriser l'utilisation des données carroyées et de partager cette formation avec les directions régionales de l'Insee. Ces formations doivent permettre aux deux partenaires Caf et Insee de travailler efficacement dans le cadre de partenariat d'études locales.

Economie- Appareil productif local

- Comptes économiques régionaux (PIB, VA, RDB)

Des travaux de mise en cohérence et de rétopolation afin de suivre le passage à la base 2010 du cadre central de la comptabilité nationale (mai 2014) seront engagés selon les calendriers habituels propres aux comptes régionaux.

Des opérations coordonnées avec les régions sur les questions économiques continueront d'être menées, comme celle prévue au premier semestre 2014 sur les PIB régionaux en base 2005 depuis les années 1990.

- Sources localisées sur les données économiques (CLAP, FEE)

La source CLAP rassemble des données d'emploi et de rémunération localisées par établissement. Le fichier économique enrichi (FEE) permet d'adjoindre à ces données des données économiques sur les comptes des entreprises en les estimant au niveau des établissements.

Le FEE, produit en 2013 sur l'année de référence 2010 en utilisant une méthode stabilisée, permet désormais à l'Insee d'estimer une richesse dégagée au niveau local, c'est à dire à un niveau infra-départemental. Des précautions d'usage s'imposent toutefois, compte tenu de la difficulté de l'exercice. Dans les années à venir, la production du FEE sera poursuivie et ses utilisations seront développées.

Un axe d'investigation consistera à expertiser les utilisations possibles de la source CLAP en évolution. Un état des lieux, selon les variables utilisées et diffusées, des zones de fragilité ou de robustesse en la matière sera élaboré. Au niveau infracommunal (IRIS et ZFU), le travail sur l'amélioration de la qualité des estimations d'emploi sera poursuivi.

- Analyser la dynamique des entreprises dans les territoires

A moyen terme, l'évaluation de l'impact économique des politiques publiques d'aides à l'innovation mobilisera fortement la sous-direction P3E de la DGCIS.



Les pôles de compétitivité seront au cœur de cette démarche, avec la poursuite du suivi statistique régulier (enquête annuelle et tableau de bord des pôles) et, surtout, de la démarche d'évaluation de l'impact macroéconomique de cette politique :

- finalisation de la première phase de cette évaluation sur les coopérations, sur l'impact en termes d'effort de R&D (réalisés en partie avec l'Insee) et sur l'analyse fine des projets collaboratifs des pôles grâce à l'enquête de P3E auprès des membres des pôles ;
- bouclage macroéconomique.

P3E mènera également les études relatives à la performance économique des territoires par l'innovation. En particulier, elle analysera les conditions optimales de coordination des trois leviers de la performance économique des territoires : « l'offre de site » des territoires, les politiques nationales en faveur de leur développement économique et les stratégies d'implantation des entreprises dans ces territoires.

Les déterminants de la localisation des installations industrielles, tant au plan international qu'au plan régional, seront étudiés par la sous-direction P3E de la DGCIS. En lien avec l'attractivité du « site France », l'impact local sur l'emploi et l'activité des implantations étrangères en France sera analysé non seulement sur longue période mais aussi en termes de risque pesant sur les zones d'emploi concernées en période de retournement conjoncturel.

A l'Insee, la possibilité d'extensions régionales dans le cadre de conventions partenariales pour les enquêtes innovation et pour les enquêtes sur l'hébergement touristique sera poursuivie.

Tourisme

Le système d'information produit par l'Insee sur le secteur du tourisme devra être remis à plat dans la perspective de gains de productivité et d'une meilleure articulation avec les logiciels de gestion des établissements concernés.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- finaliser la centralisation de la production sur des directions régionales sites de production et la révision des partenariats régionaux avec l'organisation d'une diffusion comprenant des indicateurs de précision ;
- prendre en compte la nouvelle classification des hôtels et campings ;
- adapter les enquêtes aux moyens de gestion qui seront disponibles à cet effet à l'Insee.

Le département P3E de la DGCIS élabore le compte satellite du tourisme à partir des enquêtes sur le tourisme et sur la base d'un cadre conceptuel international. A moyen terme, le compte devra être régionalisé.

Transport

Au SOeS, si des avancées significatives ont eu lieu sur les aspects « connaissance des échanges internationaux » et « organisation des transports », avec la mise en place d'un répertoire des entrepôts et d'une enquête sur leur activité, il reste un travail important à mener sur le suivi du transport combiné, des transports en commun, et sur la connaissance de la circulation routière.

Les travaux du SOeS se poursuivront en vue d'une connaissance de la circulation par zone géographique et par grand motif ou classe de distance. Ils seront conduits dans un premier temps sous forme d'expérimentation avec les collectivités volontaires. Dans un second temps, un portail d'échange pourrait être instauré entre Etat et collectivités territoriales, afin de recueillir les données de manière plus systématique et sous un format homogène.

Un travail important sera mené sur l'offre de transport, la disponibilité d'infrastructures et de services, afin de mieux comprendre les choix des différents acteurs en termes de transport. Gares, aéroports, stations services alimentent par exemple désormais la Base permanente des équipements gérée par l'Insee ; les travaux sont engagés avec le Certu pour la mise en



place d'une base sur les arrêts de transport en commun urbains, départementaux et régionaux qui complètera l'existant.

Santé

La préparation d'une enquête de la Drees sur l'aide sociale extralégale des communes début 2015 sera engagée dès 2013.

La Drees mènera une enquête sur les délais d'accès aux soins : cette enquête vise à mesurer les délais d'accès aux soins, en ville et à l'hôpital, pour différentes spécialités, en fonction du type d'offreur et de la zone géographique (zones urbaines ou rurales). Les réponses des patients seront mises en regard de celles des professionnels. L'étude devra plus généralement proposer un dispositif statistique de suivi des délais d'accès aux soins (remontées administratives et éventuellement enquêtes périodiques).

L'INPES envisage de proposer des extensions régionales de son baromètre santé 2010 aux ARS pour les besoins de leur pilotage régional.

Education

Dans un contexte où les recteurs se voient confier une responsabilité accrue dans la mise en œuvre de la politique éducative, la DEPP adaptera son appareil de production de manière à outiller les académies – ou les aider à le faire – en indicateurs synthétiques mesurant différentes composantes du système éducatif ou de la politique qui est menée. Pour l'instant cantonnés aux résultats des élèves, ces indicateurs pourraient s'étendre à d'autres domaines, notamment celui des ressources en personnels et des moyens financiers et matériels.

La DEPP met régulièrement à jour la géolocalisation des établissements du système éducatif dans le répertoire dont elle a la responsabilité, avec le concours de l'Institut géographique national (IGN).

Les travaux de géolocalisation des adresses des élèves ont débuté il y a quelques années. Ils se poursuivront en partenariat avec l'Insee. L'objectif est de disposer d'informations de qualité permettant de calculer des distances ou des temps de trajet entre le domicile et les lieux de formation, éléments de connaissance indispensables pour traiter les questions de ruralité, d'ouverture ou de fermeture de formations notamment dans la voie professionnelle.

Le Fichier des journées défense et citoyenneté (JDC) du Ministère de la Défense (direction du service national) contient des informations précieuses sur le niveau en lecture des jeunes Français de 17 ans. Jusqu'à présent, ces informations ne sont exploitées par l'éducation nationale qu'aux niveaux national, régional et départemental. A partir de 2014, ce fichier sera chaque année mis à la disposition de l'Insee qui procédera à la géolocalisation des adresses des jeunes. Cette opération permettra d'enrichir considérablement les études sur l'illettrisme, grâce à un ciblage fin des zones les plus touchées.

Un investissement méthodologique sera mené sur l'analyse multiniveaux. Ces méthodes permettent une meilleure prise en compte des caractéristiques du « contexte », à différentes échelles, dans la compréhension des phénomènes sociaux. Une première expérimentation, au niveau national, sera finalisée en 2014 par l'Insee sur la thématique du retard scolaire, en collaboration avec la DEPP. Elle pourra être étendue à d'autres domaines et la méthodologie sera diffusée dans le réseau des directions régionales.



L'action publique dans les territoires

- Budgets et dépenses des collectivités territoriales

Le DESL / SSM collectivités territoriales travaillera à l'harmonisation, d'un niveau de collectivité à l'autre, des méthodologies pour les analyses des budgets et à l'amélioration des données par fonction dans les budgets des collectivités.

La dématérialisation des échanges de documents budgétaires devrait aboutir à moyen terme et se traduire ensuite par un allègement de la charge statistique.

L'élaboration en comptabilité nationale de comptes distinguant, au sein du sous secteur «collectivités locales», les niveaux des communes, des départements et des régions fait partie des objectifs de moyen terme du Département des comptes nationaux de l'Insee, à l'horizon 2015, sous condition cependant de moyens dédiés.

Le DEPS / SSM Culture renouvellera l'enquête Dépenses culturelles des collectivités locales, avec une collecte envisageable en 2018. Le DEPS participera également à l'expertise des données statistiques disponibles sur les dépenses culturelles des collectivités locales (DGCL, DGFIP, Insee – Comptes nationaux) afin d'adapter au mieux l'enquête et d'estimer si possible des indicateurs annuels sur ce thème.

- Dépenses de l'Etat dans les territoires

L'Insee travaillera, avec le Cnis et la DGFIP, à trouver des réponses aux attentes exprimées dans le rapport du Cnis sur les dépenses territoriales de l'Etat (Mesure de dépenses de l'Etat à l'échelle territoriale, Yvon Ollivier, 2008).

- Suivi des structures territoriales

Le suivi des structures territoriales, en termes de périmètres et de caractéristiques, est de la responsabilité du DESL. Il portera essentiellement sur les intercommunalités, avec l'achèvement de la carte intercommunale prévu dans la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Le DESL participera aux évaluations des impacts de la mutualisation dans les territoires couverts par l'intercommunalité (personnel, finances locales).

L'achèvement de la carte intercommunale pourra donner l'occasion d'un investissement avec l'Insee sur l'analyse des territoires couverts par les EPCI à fiscalité propre. Les nouvelles formes de mutualisation prévues dans la loi de réforme de l'action publique et d'affirmation des métropoles pourront également faire l'objet de travaux nouveaux.

Suivi annuel et conjoncturel de l'emploi

Le dispositif Estel d'estimations d'emploi localisées a pour objectif d'assurer la synthèse des sources administratives en produisant un socle annuel d'emploi corrigé de la multiactivité à différents niveaux géographiques. Dans un premier temps, les travaux d'analyse des données sources d'Estel ainsi que d'amélioration de l'expertise et des dégroupements seront poursuivis par l'Insee afin d'améliorer la qualité finale des estimations. L'objectif de moyen terme est de développer un ensemble de publications nationales et locales reposant sur Estel, valorisant à des niveaux géographiques fins les informations comme l'emploi par âge, sexe, au lieu de résidence ou de travail ainsi que la multiactivité.

En parallèle, les années 2014-2016 seront fortement impactées par les évolutions en cours concernant les données administratives qui alimentent le Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera). De fortes évolutions sont attendues suite à la mise en place à compter de 2016 d'une déclaration sociale nominative (DSN) et au passage à l'opérateur national de paye (ONP) dans la fonction publique d'Etat dont le déploiement est prévu entre 2014 et 2018.

Ces perspectives vont conduire à des investissements importants pour rénover le Siera, tout en maintenant ses objectifs posés dès 2002, comprenant la réponse à la demande de



données localisées sur l'emploi et les revenus d'activité. Il faudra veiller à ce qu'un niveau de qualité suffisant soit possible pour une utilisation des données au niveau local lorsque la DSN remplacera les DADS et les BRC. Les conséquences de ce nouveau dispositif sur la source CLAP et le dispositif Estel devront être examinées.

Les réflexions dans le cadre de la refonte du Siera intégreront un objectif de réduction des délais de production des résultats notamment au niveau national. Il s'agira également de définir une stratégie de publication ou de mise à disposition des données au niveau régional, départemental ou local et de renforcer l'expertise sur la qualité des données locales produites.

Par ailleurs, des travaux communs entre l'Insee et l'Acoss ont été conduits en 2012 et 2013, en vue de comparer les méthodologies d'estimation de l'emploi salarié du secteur privé. Des travaux ont été menés en parallèle par la Dares et Pôle emploi pour le suivi conjoncturel de l'emploi intérimaire. Ces différents travaux pourraient conduire à une modification de l'organisation de la production des statistiques conjoncturelles : le schéma à moyen terme pour les estimations trimestrielles d'emploi reposerait sur la collaboration des différents acteurs concernés : l'Acoss pour la production des statistiques conjoncturelles sur le secteur privé, la Dares et Pôle emploi sur l'intérim, l'Insee sur le secteur public, le secteur agricole et les salariés des particuliers-employeurs, l'Insee assurant la coordination du suivi conjoncturel.

Sur le champ de l'emploi public, les axes de travail seront fixés par la formation statistique du Conseil commun de la Fonction publique et liés au suivi des récents protocoles dans la fonction publique : protocole du 12 mars 2012 sur les non titulaires, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes....

La statistique relative à l'emploi dans la fonction publique s'enrichira grâce à la montée en charge progressive du système d'information (SIASP-Insee), sur de nombreux aspects, dont plusieurs portent sur des statistiques territoriales : évolution et localisation de l'emploi public des trois versants de la fonction publique, flux de personnel, mobilité, y compris intra-régionale. Le DES / SSM fonction publique et le DESL / SSM collectivités territoriales contribueront à répondre aux problématiques de gestion de ressources humaines et à leur évaluation.

Logement, foncier

Le domaine de l'évaluation du coût de l'immobilier foncier est particulièrement sensible, une priorité a été notamment mise fin 2012, dans le cadre de la Commission des comptes du logement, sur les travaux permettant d'améliorer la connaissance des déterminants des coûts de l'immobilier.

Ces travaux devraient bénéficier au cours de la période à venir de la mise à disposition des bases notariales. Les bases recensaient jusqu'à présent environ les deux-tiers des transactions de logements anciens, mais elles présentaient par endroits des trous de couverture qui rendaient délicate leur utilisation à l'échelon régional et surtout local.

Pour y remédier, et compte tenu des recommandations contenues dans le rapport du Cnis sur les statistiques du logement et de l'immobilier (rapport « Worms ») en 2010, le Parlement a voté au printemps 2011 via la loi de modernisation des professions judiciaires et juridiques réglementées des dispositions qui instaurent, pour la profession notariale prise dans son ensemble (c'est-à-dire les notaires et le Conseil supérieur du notariat), une mission de service public consistant à collecter, centraliser et diffuser l'information relative aux mutations d'immeubles à titre onéreux.

Le texte prévoit qu'un décret en Conseil d'État fixe la liste des informations à transmettre par les notaires au Conseil supérieur du notariat, ainsi que les modalités de rediffusion des informations ainsi collectées. Par le biais de cette disposition législative, les bases notariales deviendront exhaustives, car en vertu du règlement de la profession, les notaires sont tenus d'alimenter les bases de données assises sur un acte législatif ou réglementaire.



La publication du décret d'application est intervenue en septembre 2013, le décret rentrera en vigueur quatre-vingt-dix jours après la publication d'arrêtés supplémentaires fixant notamment la liste des informations à transmettre par les notaires sur les avant-contrats, les modalités de transmission et la nature des indicateurs diffusables.

La diffusion d'indicateurs de prix sur les logements et de nombre de mutations, sur le champ des logements anciens, sera gratuite, tous les trois mois, par région, département, arrondissement, et agglomération de plus de 20.000 habitants. En dehors de cette diffusion standard gratuite, tout demandeur pourra obtenir des tableaux à façon, moyennant le paiement d'une redevance dont le mode de calcul sera fixé par arrêté.

Durant la période 2014-2018, l'essentiel des autres instruments permettant de collecter de l'information sur les prix et les coûts (l'enquête sur la commercialisation des logements neufs / ECLN, L'indice du coût de la construction / ICC) sera refondu, en particulier la charge de collecte sera allégée.

Les opérations de fiabilisation de la collecte des permis de construire dans Sitadel seront achevées, les réflexions se poursuivent sur des aspects statistiques : publications d'estimations des autorisations et des mises en chantier en dates réelles au niveau régional, géolocalisation des données, publication de séries de logements achevés.

Les évolutions de Filocom viseront notamment à élargir sa diffusion, à mieux cerner les différents types de revenus et étendre la période d'archivage des données détaillées.

Enfin, parallèlement aux avancées réalisées par le service statistique public, l'orientation des politiques publiques favorise l'émergence d'observatoires animés par les collectivités locales pour leurs besoins propres, et dont les investissements accompagneront ceux du SOeS :

- Dans le domaine de l'observation des prix du foncier, l'association des études foncières (ADEF) anime un groupe d'utilisateurs des bases Majic (fichier des propriétés) et Fidji (système informatique de conservation des hypothèques) afin d'encourager les élus à l'utilisation de la statistique, alors qu'ils portent les politiques d'aménagement et du logement.
- A la demande du Ministre en charge du logement, un rapport exprimant des recommandations en vue de la mise en place d'un dispositif d'observation des loyers au niveau local a été remis en juin 2012. Ce rapport préconise la mise en place d'observatoires locaux des loyers, avec un référentiel commun et des méthodes de traitement des données partagées. Le projet de loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) conforte ce projet dans le cadre de l'encadrement des loyers. La mise en place de ces observatoires locaux est coordonnée par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) du ministère de l'égalité des territoires et du logement.

Recensement

1 - Modernisation de l'organisation du recensement

Les années 2014-2016 verront s'achever deux grands projets de modernisation du recensement, dix ans après sa mise en place :

- la possibilité pour les ménages de répondre, s'ils le souhaitent, par internet au questionnaire du recensement sera généralisée. Cette refonte sera l'occasion d'une modernisation des outils informatiques mis à la disposition des communes organiser et suivre la collecte, et notamment la collecte par internet.
- La mise à jour du RIL (répertoire d'immeubles localisés), outil essentiel au recensement dans la commune, va être réorganisée, pour mieux utiliser les données administratives (notamment fiscales) pour repérer les logements et leur localisation. Les communes disposeront d'outils plus conviviaux pour expertiser leurs RILs, et pourront plus facilement s'appuyer sur leurs propres systèmes d'informations géographiques grâce à l'usage du référentiel de l'IGN et des références cadastrales. Ce projet sera aussi source de progrès de productivité à l'Insee.



2 - Évolution du questionnaire du recensement

Dans la même période, le questionnaire du recensement devrait évoluer, conformément aux recommandations du rapport du groupe de travail du CNIS de 2012.

Conformément aux souhaits exprimés dans ce rapport, de nouveaux thèmes pourraient faire leur apparition dans le questionnaire du recensement : la santé et la dépendance, ainsi que la qualité du logement. D'autres seront plus approfondies, notamment l'analyse des liens familiaux qui unissent les habitants d'un même ménage. En revanche, la place consacrée à certains sujets peu utilisés sera réduite, pour ne pas augmenter la taille du questionnaire. Le rapport suggère également que certaines questions ou certaines parties du questionnaire fassent l'objet d'une meilleure mise à disposition des résultats.

Le rapport insiste sur l'importance de la continuité des résultats du recensement et de la nécessité de maintenir les comparaisons dans le temps : ces évolutions du questionnaire doivent donc être préparées avec soin et suffisamment testées, pour éviter qu'elles ne génèrent des ruptures dans les séries existantes ou qu'elles n'entraînent une détérioration de la qualité des réponses.

3 - Réflexion sur l'évolution du recensement à l'horizon 2020

La rénovation du recensement, entamée à la fin des années 1990, a atteint ses objectifs : grâce à des enquêtes annuelles conduites en partenariat avec les communes, des données fiables sont régulièrement produites, à tous les niveaux géographiques.

Mais même quand les projets de modernisation en cours seront achevés, le coût du recensement demeurera élevé : plus de 50 millions d'euros chaque année. Compte tenu de la situation économique, l'Insee réfléchit, comme beaucoup d'autres instituts nationaux de statistique, à l'évolution éventuelle de son mode de recensement.

La construction d'un « répertoire statistique des logements », sur la base de données fiscales compilées, enrichies, et associées à un système d'information géographique, a d'ores et déjà été engagée. Une utilisation de cette base de donnée pourrait permettre, en diminuant le volume des enquêtes, de diminuer le coût du recensement. Ces données devraient également permettre de compléter celles du recensement pour les analyses infracommunales.

La place du recensement dans le système statistique et son rôle administratif nécessiteront d'importantes consultations avant toute décision d'évolution.

DOM

Intégrer l'ensemble des DOM, et en particulier Mayotte, au système statistique français demeurera un impératif sur la période à venir.

Le système d'information relatif à l'état civil s'étend progressivement à Mayotte. Dans ce contexte, l'intégration de Mayotte dans les publications démographiques de l'Insee sera progressive, afin d'assurer la meilleure qualité possible des données diffusées.

Le projet de refonte de l'enquête emploi a abouti en 2013. Il avait notamment pour objectifs de fiabiliser la mesure du chômage et d'étendre l'enquête aux Dom (hors Mayotte). L'extension aux Dom est en cours : en 2013 aura lieu la dernière édition de l'enquête emploi annuelle dans les Dom, et en parallèle se met en place l'enquête en continu, l'objectif étant de déployer progressivement l'échantillon au fil des trimestres courant 2013 pour arriver en régime de croisière en 2014 ; il sera alors possible de procéder à une estimation du chômage en moyenne annuelle de façon uniforme sur le champ France entière (hors Mayotte). Les estimations trimestrielles incluant les Dom ne seront cependant disponibles d'ici plusieurs années, compte tenu du recul nécessaire pour établir des corrections de variations saisonnières.

S'agissant de Mayotte, les réflexions en cours portent sur la mise en place d'une enquête annuelle.



Selon un accord de principe établi entre l'Insee et la DGeOM, la DGeOM participera au minimum au financement d'une extension d'enquête auprès des ménages par an dans chacun des cinq DOM et aidera à rechercher des financements par ailleurs (Régions, administrations déconcentrées). Par exemple, en l'état actuel de la programmation des enquêtes :

2014 verrait la collecte des enquêtes IVQ en Martinique, FQP à la Réunion, FQP en Guadeloupe, Conditions de vie et sécurité (CVS) en Guyane, et une enquête auprès des entreprises à Mayotte,

2015 Patrimoine à La Réunion et en Guyane, CVS en Martinique et en Guadeloupe, Migration-famille-vieillessement (MFV) à Mayotte, comparaison spatiale des prix dans les cinq DOM.

La poursuite de l'intégration des Dom dans le champ de l'ensemble des enquêtes, travaux et études sera également un objectif de la statistique d'entreprises à l'Insee. Des travaux d'expertise viseront à rechercher quels sont les domaines d'information qui demeurent mal couverts dans les DOM, et les résultats des enquêtes nationales couvrant les DOM seront particulièrement étudiés.

Face à la demande des acteurs locaux de ces départements de disposer d'indicateurs de surveillance épidémiologique, un projet d'extension du baromètre santé de l'INPES aux DOM a été lancé en 2009. Un groupe d'experts pluridisciplinaire issus des champs de la prévention, de l'observation et des méthodes d'enquêtes, et impliquant majoritairement des acteurs locaux a été mis en place (notamment autour des problèmes de langue et de couverture téléphonique). Le terrain de l'enquête est prévu au quatrième trimestre 2013.

L'objectif est de mettre en œuvre une série d'études quantitatives permettant de mesurer des indicateurs clés sur les opinions, attitudes et comportements en matière de santé des populations des DOM. Il est envisagé de disposer, d'une part, d'un module commun permettant de comparer les départements entre eux ainsi qu'avec la métropole et, d'autre part, d'un module pour chaque département, ciblant les problématiques de santé locales.

